



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 20-2013**

**concernant l'assainissement de la partie  
inférieure du chemin du Saugy**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission :  
le 13 novembre 2013 à 19h00

Administration communale, salle de Municipalité  
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 28 octobre 2013

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de construction de CHF 644'000.- pour la réfection de la partie inférieure du chemin de Saugy, le remplacement d'une canalisation d'eaux claires et la pose de nouvelles conduites d'eau potable nécessaires à l'adduction d'eau et au futur projet du réservoir de Saumont.

### 2. Situation actuelle

Les chemins communaux ont subi d'importantes dégradations ces dernières années suite, entre autres, aux hivers rigoureux. La zone concernée par le projet a également été passablement détériorée par de nombreuses ruptures de conduite d'eau potable.

La zone de travaux est située dans le plan d'assainissement des chemins communaux.

La conduite d'eau potable est en mauvais état. De plus, son dimensionnement n'est pas suffisant au vu des extensions du réseau qui sont actuellement planifiées.

### 3. Présentation du projet

La zone de travaux est située sur la partie inférieure du chemin de Saugy, pour une longueur d'environ 220 m'. La largeur existante du chemin varie entre 3.00m et 6.00m.

#### Route/chaussée

Réfection complète de la chaussée et pose d'un nouveau revêtement selon le descriptif suivant :

- Dégrappage et évacuation à la décharge du revêtement bitumineux existant ;
- Réalisation d'une couche de fondation avec grave 0/45, d'une épaisseur de 40 cm ;
- Mise en forme et réglage de la planie au moyen de gravier 8/11, d'une épaisseur de 5 à 10 cm ;
- Pose d'une couche de support (ACT 22N, 7cm) et d'une couche d'usure (ACT 16N, 5 cm);

#### Eaux claires

Remplacement de la canalisation existante. Cette nouvelle canalisation sera dimensionnée afin de servir de trop plein pour le futur réservoir de Saumont.

Création de chambres de contrôle et raccordement des grilles et d'éventuels drainages.

- Pose PP ø250 sur 220 m' ;
- Création de 2 nouvelles chambres de contrôle ;
- Remplacement des grilles existantes ;
- Pose ou remplacement éventuel de drainages.

### Réseau d'alimentation électrique

Pose de 3 tubes (PE  $\varnothing$ 120 à 150) pour le tirage de câble pour l'alimentation et le réseau de télécommunication du futur réservoir de Saumont :

### Eau potable

A ce jour, les abonnés de la zone supérieure située à l'amont du réservoir du Mont-Blanc sont alimentés en eau brute à bien plaïre par la conduite d'adduction des sources de la Haute-Veveyse. La chambre de rassemblement des Allamands (altitude de 1'010.80 mètres) reçoit les eaux des sources des Issalets, de Roche Eboulée, de Fontannaz-David et de la Cergne. La conduite d'adduction étant en écoulement libre, les bornes-hydrantes existantes ne suffisent pas à l'organisation d'une défense incendie digne de ce nom. Un sinistre au dépôt du Service forestier situé à 830 mètres d'altitude nécessiterait le déploiement d'environ deux kilomètres de courses de pompier depuis la réserve incendie du Mont-Blanc (trop-plein à 764 mètres). Afin de sécuriser la distribution de l'eau (stockage et désinfection par irradiation UV) et d'améliorer radicalement les moyens de lutte contre le feu, le plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) propose la construction d'un réservoir (altitude du trop-plein de 900 mètres, réserve d'alimentation de 50 m<sup>3</sup> et réserve incendie de 300 m<sup>3</sup>) au lieu-dit «En Saumont», à proximité du Chemin du Chevalet.

Dans le Chemin de Saugy, la conduite d'adduction en acier  $\varnothing$  125 mm est en mauvais état. Le Service des eaux est déjà intervenu à de nombreuses reprises pour réparer des fuites. La rénovation du chemin offre donc l'opportunité de remplacer le tuyau actuel en tenant compte de la future adduction des sources de Haute-Veveyse et de poser en attente les éléments nécessaires à la défense incendie de la zone supérieure à l'aval du futur réservoir de Saumont.

Ainsi, sur un tronçon d'une longueur de 220 mètres au Chemin de Saugy, la Municipalité prévoit la réalisation des ouvrages suivants :

- Pose en attente de la conduite de distribution du futur réservoir de Saumont en polyéthylène soudé bout à bout PE 100 PN 10  $\varnothing$ ext. 225 mm /  $\varnothing$ int. 198.2 mm qui permettra de disposer (à la mise en service du futur réservoir) d'un débit de 3'000 litres par minute à une pression dynamique de 5.4 bars, pour une pression statique de 6.9 bars à la borne-hydrante N° 2 située sur la route de Châtel-St-Denis à 80 mètres à l'aval de l'Auberge de la Veveyse.
- Pose en attente de la conduite d'adduction des sources de Haute-Veveyse (mise en charge à la cote 1'085 mètres) en fonte d'un diamètre nominal de 250 mm qui assurera le transport au réservoir du Mt-Blanc (altitude du trop-plein de 764 mètres) et qui permettra d'alimenter une installation de turbinage à l'amont de ce dernier.
- Pose d'une conduite en polyéthylène soudé bout à bout PE 100 PN 10  $\varnothing$ ext. 160 mm /  $\varnothing$ int. 141.0 mm prévue pour l'adduction au futur réservoir de Saumont des sources de la Praz, du Bois Devin et des Toules. Cette conduite sera mise en service provisoirement en tant qu'adduction au réservoir du Mt-Blanc.
- Pose de tubes pour l'alimentation électrique et la liaison au système de télégestion du futur réservoir.

### Zone bois

Dans la première partie du chemin, le champ amont appartient à la Commune. Il est régulièrement utilisé pour le stockage de bois. Afin d'améliorer cette exploitation, une bande d'environ 3m de large sera aménagée. Un tout-venant sera posé sur cette zone d'environ 300 m<sup>2</sup>.

#### 4. Aspect financiers

La Commune de St-Légier-La Chiésaz a engagé une procédure sur invitation auprès de 3 entreprises en vue de l'adjudication des travaux de génie civil, conformément à la loi sur les marchés publics et son règlement d'application. Un cahier de soumission complété par les conditions et critères fait référence pour le jugement des offres. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise classée première, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil communal.

Une procédure identique a été lancée auprès de 3 entreprises pour les travaux d'appareillage concernant le réseau d'eau potable.

Prestations	Chaussée	Eaux claires	Eau potable	Total
<b>TRAVAUX DE GENIE CIVIL</b>				
• Assainissement de la chaussée	180'000.-	-	-	180'000.-
• Place bois	30'000.-	-	-	30'000.-
• Fouille pour pose des canalisations et conduites	-	70'000.-	80'000.-	150'000.-
• Fourniture et pose des conduites	-	-	119'000.-	119'000.-
Total travaux génie civil HT	210'000.-	70'000.-	199'000.-	479'000.-
Rabais entreprises	-10'500.-	-3'500.-	-4'000.-	-18'000.-
<b>Total net HT</b>	<b>199'500.-</b>	<b>66'500.-</b>	<b>195'000.-</b>	<b>461'000.-</b>
<b>CONTRÔLES TECHNIQUES ET TRAVAUX DIVERS</b>				
Contrôles caméra	-	3'000.-	-	3'000.-
Laboratoire d'essai	2'000.-	-	-	2'000.-
Signalisation et marquage	2'000.-	-	-	2'000.-
<b>Total contrôles techniques et divers</b>	<b>4'000.-</b>	<b>3'000.-</b>	<b>-</b>	<b>7'000.-</b>
Total intermédiaire HT	203'500.-	69'500.-	195'000.-	468'000.-
Divers et imprévus - Environ 10%	20'300.-	7'000.-	19'500.-	46'800.-
<b>Total travaux net HT</b>	<b>223'800.-</b>	<b>76'500.-</b>	<b>214'500.-</b>	<b>514'800.-</b>
<b>HONORAIRES ET FRAIS</b>				
Honoraires MCR & Associés (*)	36'700.-	12'000.-	2'300.-	51'000.-
Honoraires Herter & Wiesmann	-	-	24'500.-	24'500.-
Honoraires géomètre (réabornement)	4'000.-	-	-	4'000.-
Frais de reproduction et débours	1'000.-	500.-	500.-	2'000.-
<b>Total honoraires et frais</b>	<b>41'700.-</b>	<b>12'500.-</b>	<b>27'300.-</b>	<b>81'500.-</b>
Total général HT	265'500.-	89'000.-	241'800.-	596'300.-
<b>TVA 8.0 %</b>	<b>21'200.-</b>	<b>*7'100.-</b>	<b>*19'400.-</b>	<b>47'700.-</b>
<b>Total TTC arrondi à</b>	<b>286'700.-</b>	<b>96'100.-</b>	<b>261'200.-</b>	<b>644'000.-</b>

\* Pour les travaux concernant les conduites d'eau potable et d'eaux claires, la TVA peut être récupérée.

(*) Phase 1 :	- Etude préliminaire sur le projet complet	CHF. 6'300.-
Phase 2 :	- Etude de projet	
	- Appel d'offres	
	- Procédure MP (invitation)	CHF 14'700.-
Phase 3 :	- Réalisation	CHF 30'000.-
Total HT		CHF 51'000.-

Ce budget ne tient pas compte d'éventuelles subventions cantonales pour la réfection de la chaussée (Amélioration foncière - AF) et pour l'amélioration du réseau de défense incendie (Etablissement cantonal d'assurance - ECA). Deux dossiers ont été transmis aux services compétents et sont en cours de traitement.

#### Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

### Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement comme suit :

- **Assainissement de la chaussée** sur l'exercice courant via le compte 430.3142.02 (CHF 194'400.00)
- Place à bois, contrôles techniques, travaux divers, honoraires et frais durée de 30 ans au maximum (CHF 92'300.00)
- Eau potable durée de 30 ans au maximum
- Eaux claires durée de 30 ans au maximum

### 5. Coûts d'exploitation annuels

Coûts annuels estimés pour l'ouvrage projeté :

	1 <sup>ère</sup> année	de la 2 <sup>ème</sup> à la 30 <sup>ème</sup> année
Intérêts lissés (3%)	9'700.00	6'700.00
Amortissement	209'500.00	15'000.00

Ces chiffres s'entendent TVA comprise.

L'entretien courant, soit la signalisation et les marquages routiers ainsi que le curage des canalisations d'eaux claires, sera exécuté selon les processus habituels.

### 6. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

La conduite d'eau potable et de défense incendie en acier sous-dimensionnée et obsolète sera remplacée.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement de ce chantier concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets, les transports, etc.....

### 7. Conclusion du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 644'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les subventions cantonales ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement en recourant à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir ces investissements selon le point 4 de ce préavis, rubrique « amortissement » ;
- Encaisser les éventuelles subventions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire 



A. Bovay J. Steiner

Annexes : Plans de situation  
Coupes types

Municipaux délégués : M. Alain Bovay, syndic  
M. Claude Schwab, municipal

**COMMUNE DE ST-LEGIER - LA CHIESAZ**  
 Assainissement de la partie inférieure du chemin de Saugy  
 Réfection de la chaussée, création d'un collecteur d'eaux claires  
 et pose de conduites d'eau potable

**PREAVIS**  
 Echelle 1:250  
 date 14.10.2013  
 dess. NG  
 modif. A  
**13.24.58 - 02b**

**Projet d'exécution**  
**Situation détaillée**

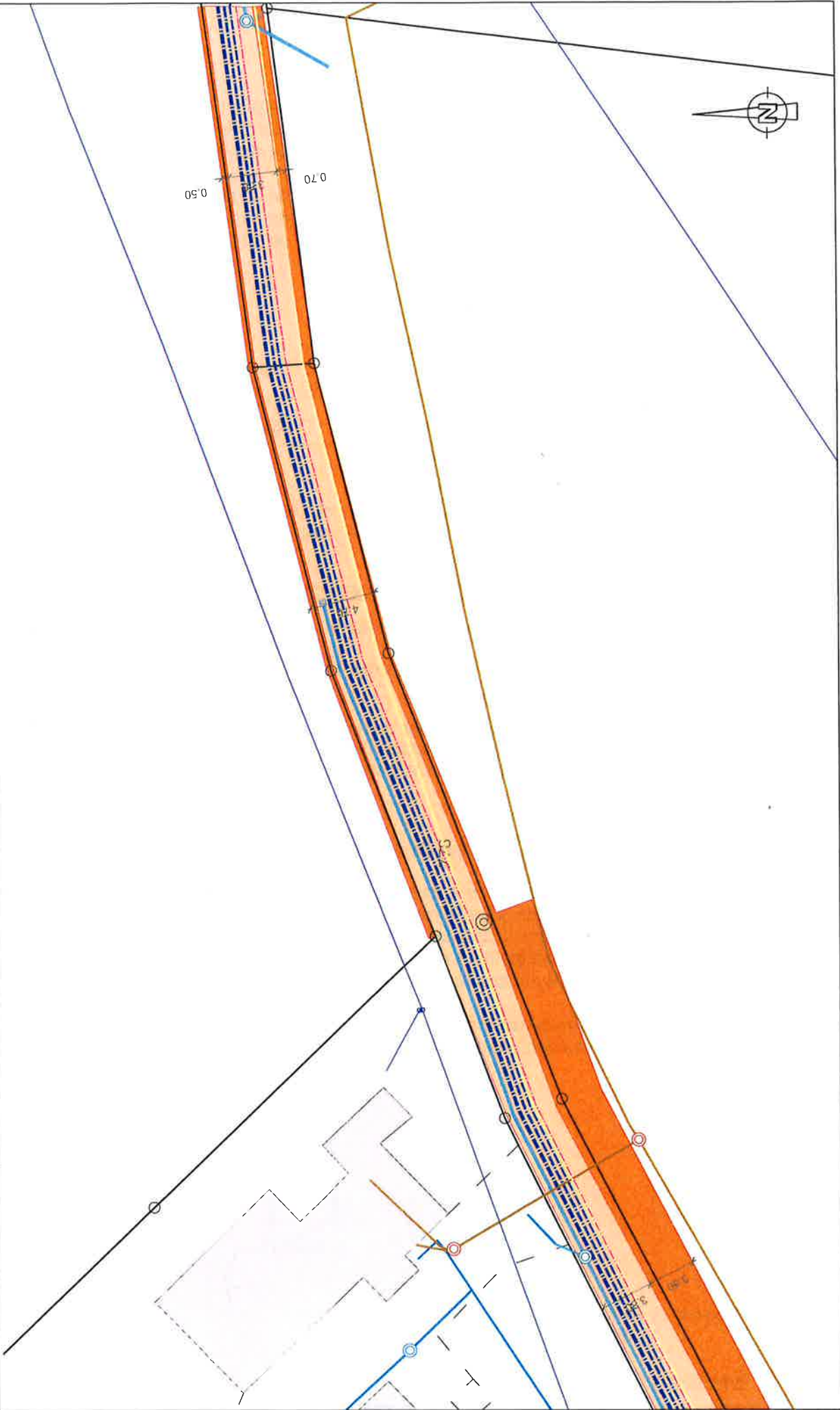
**MCR & Associés Sàrl**  
 Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey  
 Tel 021 921 08 74  
 Fax 021 923 35 79  
 Email info@mcr-vaud.ch

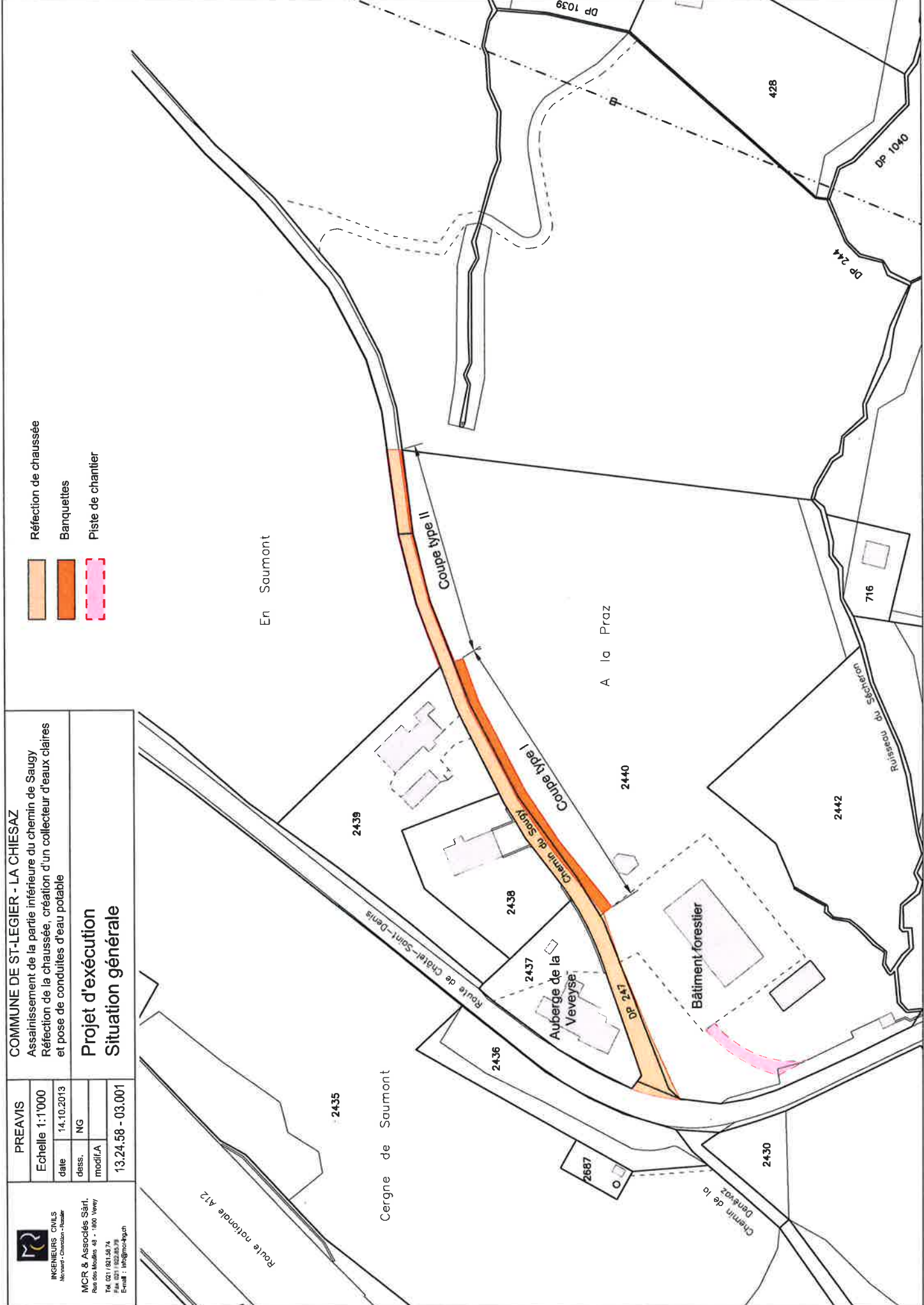
**ASSAINISSEMENT ROUTIER**

- Réfection complète de la chaussée
- Banquettes

**SERVICES INDUSTRIELS PROJETÉS**

- Nouveau collecteur d'eaux claires
- Eau potable - Réseau communal
- Electricité - RE
- Eau potable et eaux claires à supprimer





**PREAVIS**  
 Echelle 1:1'000  
 date 14.10.2013  
 dess. NG  
 modif. A  
 13.24.58 - 03.001

**PROJET D'EXECUTION**  
 Assainissement de la partie inférieure du chemin de Saugy  
 Réfection de la chaussée, création d'un collecteur d'eaux claires  
 et pose de conduites d'eau potable

**Situation générale**

**INGENIEURS CIVILS**  
 Membre - Chamban - Tessier

**MCR & Associés Sàrl**  
 Rue des Moilles 48 - 1600 Vevey  
 Tél. 021 821 65 74  
 Fax 021 823 06 78  
 E-mail : info@mcr-lyon.ch

**Réfection de chaussée**  
 Banquettes  
 Piste de chantier



COMMUNE DE ST-LEGIER - LA CHIESAZ  
 Assainissement de la partie inférieure du chemin de Saugy  
 Réfection de la chaussée, création d'un collecteur d'eaux claires  
 et pose de conduites d'eau potable

**Projet d'exécution**  
**Situation détaillée**





PREAVIS	
Echelle	1:250
date	14.10.2013
dess.	NG
modif.A	
13.24.58 - 02a	

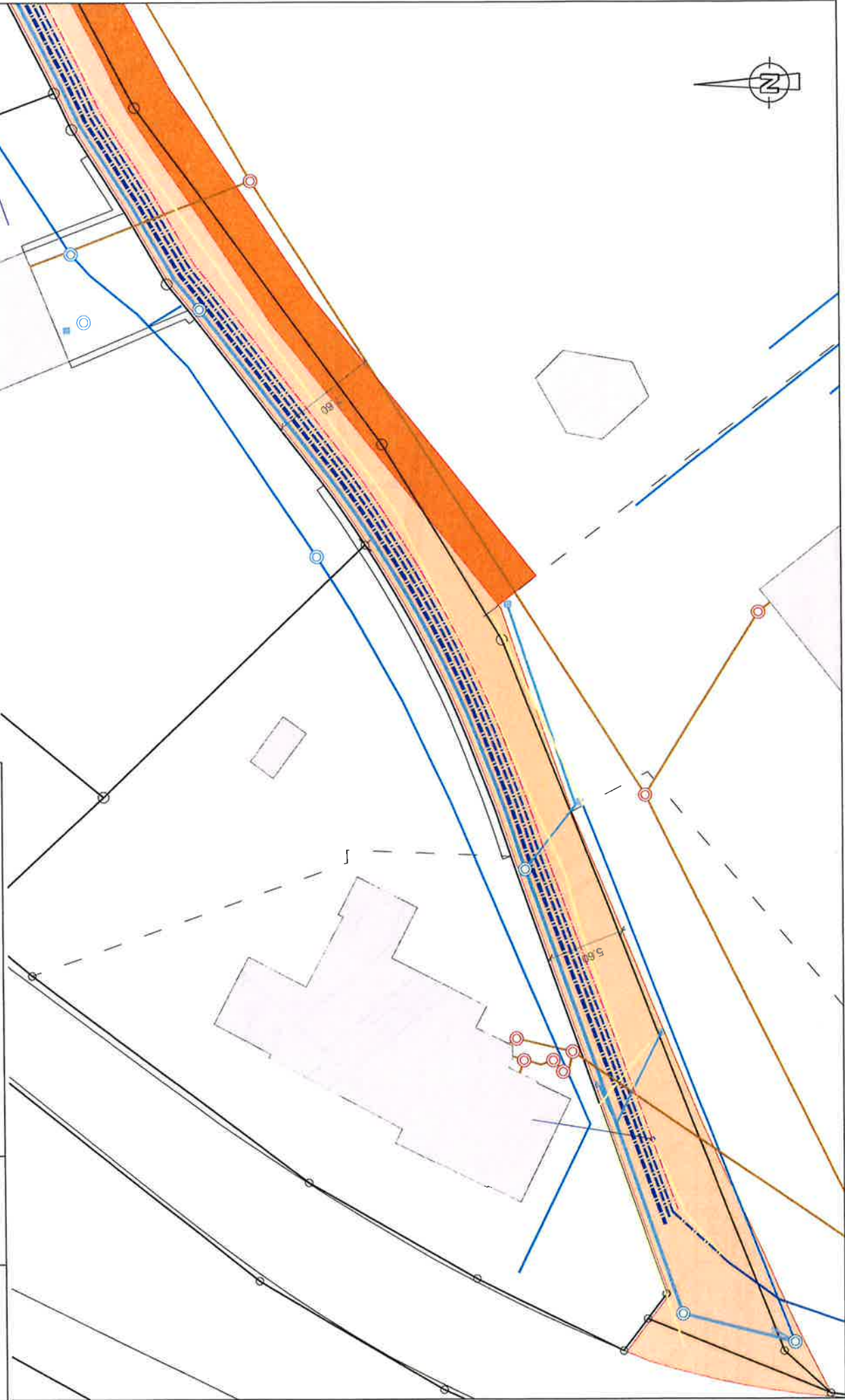
  
 INGENIEURS CIVILS  
 Membre de l'Association des Ingénieurs de la Région de Vaud  
**MCR & Associés Sàrl**  
 Rue des Molins 46 - 1600 Vevey  
 Tél 021 821 5874  
 Fax 021 822 8579  
 Email : info@mcr.ch

**ASSAINISSEMENT ROUTIER**

-  Réfection complète de la chaussée
-  Banquettes

**SERVICES INDUSTRIELS PROJETÉS**

-  Nouveau collecteur d'eaux claires
-  Eau potable - Réseau communal
-  Electricité - RE
-  Eau potable et eaux claires à supprimer







INGENIEURS CIVILS  
Marnand - Charolles - Rosier

**MCR & Associés Sàrl.**  
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey

Tel. 021 / 921.58.74  
Fax 021 / 922.85.79  
E-mail : [info@mcr-hg.ch](mailto:info@mcr-hg.ch)

**PREAVIS**

Echelle 1:25

date 14.10.2013

dess. NG

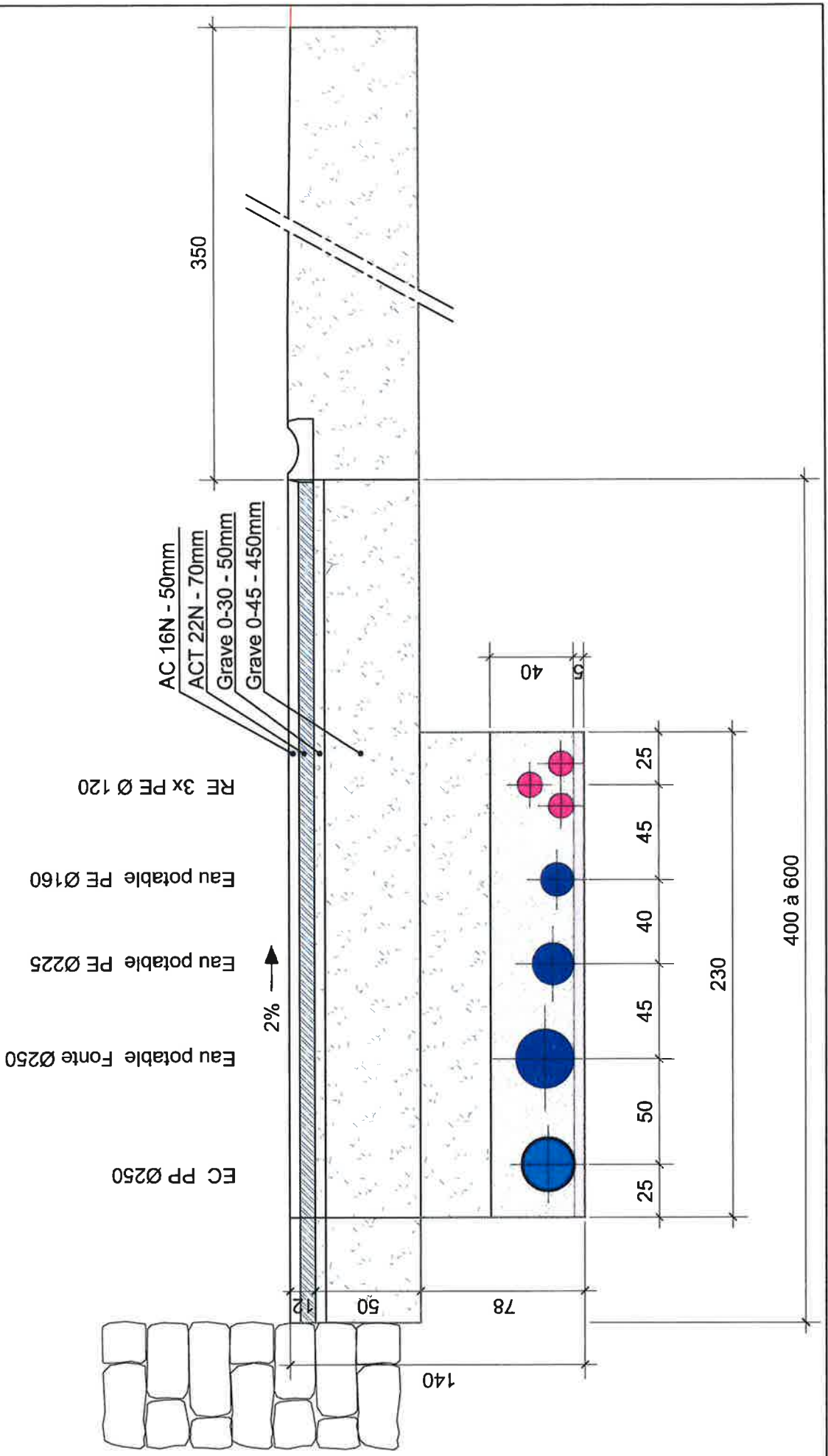
modif.A

13.24.58 - 03.004

**COMMUNE DE ST-LEGIER - LA CHIESAZ**

Assainissement de la partie inférieure du chemin de Saugy  
Réfection de la chaussée, création d'un collecteur d'eaux claires  
et pose de conduites d'eau potable

**Projet d'exécution  
Coupe type I**



 <b>INGENIEURS CIVILS</b> Mennard - Charollon - Roesser	<b>PREAVIS</b>	
	Echelle 1:25	
date	14.10.2013	
dess.	NG	
modif.	A	
<b>13.24.58 - 03.005</b>		
<b>Projet d'exécution</b> <b>Coupe type II</b>		
<b>COMMUNE DE ST-LEGIER - LA CHIESAZ</b> Assainissement de la partie inférieure du chemin de Saugy Réfection de la chaussée, création d'un collecteur d'eaux claires et pose de conduites d'eau potable		

